



☎ 02 38 92 40 72

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de NOYERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente Florimond Raffard, sous la présidence de Madame Marie-Annick MARCEAUX, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 20 mars 2025.

**Présents** : Marie-Annick MARCEAUX, Jacques AUBERT, Angélique BEAUDOIN, Sylviane CAILLE, Martine CORDIER, Christiane DENIZARD, Hubert DESPREZ, Jacques FOUCHER, Yannick GERVAIS, Richard MARCEAUX, Florence QUIGNON.

**Absents excusés** : Sarah BADER (*procuration donnée à Marie-Annick MARCEAUX*), Pierre BADER (*procuration donnée à Angélique BEAUDOIN*).

**Secrétaire de séance** : Martine CORDIER

**Nombre de Conseillers**

- En exercice ..... 13
- Présents ..... 11
- Votants ..... 13

**Objet** : Participation financière à la sortie découverte de châteaux – Ecole élémentaire Marc O'Neill

**Délibération n°15/2025**

**Madame le Maire expose** : les enseignantes de deux classes de l'école élémentaire Marc O'Neill de Lorris (*CM2 de Madame POIGET et CE2 de Madame PIONNER*) souhaitent organiser, sur 2 jours, une sortie découverte des châteaux de Fontainebleau et de Yèvre le Châtel avec une nuit en centre d'hébergement, en juin 2025. Ces enseignantes sollicitent une participation financière exceptionnelle auprès des municipalités de Lorris et Noyers.

Cette sortie pédagogique a été présentée en Commission « Vie scolaire », le lundi 17 février dernier, comme suit :  
« En tout 33 enfants de Lorris (dont 5 hors Lorris) et 11 enfants de Noyers sont concernés, ce qui porte à 44 le nombre total d'enfants (75 % Lorris / 25 % Noyers).

Les visites guidées seront prises en charge par la coopérative scolaire et le transport par le forfait « transports scolaires » alloué à l'école élémentaire. Il reste à charge 2 500 € pour l'hébergement et les repas.

L'école envisage des recettes grâce aux ventes de gâteaux pour un montant de 400 € et à une aide de l'A.P.E. (l'Association des Parents d'Elèves) pour un montant de 600 €. Le reste sera à diviser entre les collectivités et les familles ».

Après discussion, il a été proposé que les familles participent à hauteur de 15 €, ce qui fait un total de 660 €. Il resterait donc à charge 800 € : il a été proposé que Lorris prenne en charge la somme de 600 € et Noyers 200 € (*soit 75 % pour Lorris et 25 % pour Noyers*). La Commission scolaire a émis un avis favorable. La collectivité de Noyers doit délibérer sur cette proposition.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de participer financièrement à cette sortie pédagogique, pour un montant de 200 €.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Madame Le Maire,  
Marie-Annick MARCEAUX



Madame La Secrétaire de séance,  
Martine CORDIER.